

les vieillards et les malades des deux sexes. Ainsi les membres de l'association des messes auront devant Dieu le mérite, non seulement de s'être entr'aidés mutuellement pendant leur vie dans toutes leurs nécessités à leurs derniers moments, et après leur mort dans les flammes expiatrices du purgatoire, par le Saint Sacrifice de la messe, offert trois fois le jour en leur nom et pour eux en l'honneur de leur saint patron, mais encore celui d'avoir recueilli les pauvres délaissés, les malades et les orphelins, les membres souffrants de J. C., et par ce moyen ils se seront assuré les récompenses promises dans l'Evangile à ceux qui auront exercé les œuvres de miséricorde, sans être tenus pour cela à aucun autre sacrifice pécuniaire que celui qu'ils sont obligés de faire pour appartenir à l'association des messes.

La fête principale de l'Œuvre est celle du Patronage de St. Joseph, qui se célèbre le 8^e dimanche après Pâques. Ses patrons secondaires sont : 1^o N. D. des Sept Douleurs dont la fête se célèbre en septembre ; 2^o les SS. Anges qu'on honore le 29 du même mois. Dans ces fêtes il y a grand'messe le matin, pour tous les membres des deux associations, et dans l'après-midi procession et bénédiction du St. Sacrement. Pendant toute l'octave du patronage de St. Joseph, une messe se dit chaque jour dans les mêmes intentions.

Ce ne sont pas encore tous les avantages que les membres de l'association des messes retirent de cette association. Les orphelins (comme plus tard les vieillards et les malades) ainsi que les